



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Avril 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 30..03.2023 <u>Date d'affichage</u> 30..03.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ; SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 29/2023/CM/CM

Objet : SALLE MOÏSE DUFOUR – TARIF LOCATION

Monsieur le Maire rappelle l'Assemblée délibérante que les tarifs de locations de la Salle Moïse DUFOUR n'ont pas été revu depuis la dernière délibération du 28 juin 2010 et informe de la nécessité de les revaloriser.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

Tarifs de location de salle	Tarifs 2010	Propositions
		Tarifs 2023
SALLE MOÏSE DUFOUR		
WEEK-END		
Salle sans vaisselle		
Marchiennois	130,00 €	143.00 €
Extérieur	170,00 €	187.00 €
Association Marchiennoise	65,00 €	71.50 €
Association non Marchiennoise		187,00 €
Salle avec vaisselle		
Marchiennois	165,00 €	181.50 €
Extérieur	215,00 €	236.50 €
Association Marchiennoise	82,50 €	90.75 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023
 ID : 059-215903758-20230406-2023 GM 754-DE



Association non Marchiennoise			
Forfait nettoyage salle			
Marchiennois	25,00 €		27,50 €
Extérieur	45,00 €		49,50 €
Association Marchiennoise	25,00 €		27,50 €
Association non Marchiennoise			49,50 €
Forfait nettoyage vaisselle			
Marchiennois	35,00 €		38,50 €
Extérieur	55,00 €		60,50 €
Association Marchiennoise	35,00 €		38,50 €
Association non Marchiennoise			60,50 €
Forfait nettoyage sanitaires			
Marchiennois	20,00 €		22,00€
Extérieur	40,00 €		44,00€
Association Marchiennoise	20,00 €		22,40 €
Association non Marchiennoise			44,00 €
Forfait nettoyage complet (salle - vaisselle - électroménager-cuisine)			
Marchiennois	72,00 €		79.20 €
Extérieur	126,00 €		138.60 €
Association Marchiennoise	72,00 €		79.20 €
Association non Marchiennoise			138,60 €
1 JOURNEE EN SEMAINE			
Salle sans vaisselle			
Marchiennois	65,00 €		71.50 €
Extérieur	85,00 €		93.50 €
Association Marchiennoise			36,00 €
Association non Marchiennoise			93,50 €
Salle avec vaisselle			
Marchiennois	82,50 €		90.75 €
Extérieur	107,50 €		118.25 €
Association Marchiennoise			46,00 €
Association non Marchiennoise			118,25 €
Exposition			
Marchiennois			

		Envoyé en préfecture le 12/04/2023 Reçu en préfecture le 12/04/2023 Publié le 12/04/2023 ID : 059-215903758/20230406-2023_CM_754-DE
1 journée		
2 journées	90,00 €	99,00 €
Journée supplémentaire	22,00 €	24,20 €
Association Marchienne		25,00 €
Extérieur		
1 journée	90,00 €	99,00 €
2 journées	118,00 €	129,80 €
Journée supplémentaire	45,00 €	49,50 €
Association non Marchienne		99,00 €

- D'adopter les tarifs ci-dessous pour à compter du 15 avril 2023 pour les nouvelles demandes de location
- De dire que ces tarifs seront revus chaque année
- De fixer le prix de la caution au tarif de la location consentie
- De dire que les Associations Marchiennes bénéficieront chaque année civile d'une gratuité 1 fois par an quelque soit l'équipement, de fixer à 50% du tarif en vigueur le prix à payer pour une seconde manifestation et, le plein tarif dès la troisième utilisation,
- De dire que tout désistement doit être signalé 1 mois avant la date de la manifestation par lettre recommandée avec accusé de réception sous peine de non restitution de la caution.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire
 Claude MERLY

